



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_067 : Confirmation du prix  
de vente des parcelles de la zone d'activité de Tilly sur  
Seulles**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL*

*Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE*

*Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT*

*Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE*

*Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_067 : CONFIRMATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZONE D'ACTIVITE DE TILLY SUR SEULLES**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques
- Vu la délibération n° 2019-089 du 15 novembre 2019 fixant le prix de vente des parcelles de l'extension de la zone d'activités de Tilly sur Seules à 18 € HT le m<sup>2</sup>,
- Vu l'avis du domaine en date du 17 mars 2021 estimant la valeur vénale du bien à 18 € / m<sup>2</sup>.

Considérant qu'il est nécessaire de confirmer le prix de vente suite au renouvellement du conseil communautaire et au vue de l'analyse de la DGFIP.

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un notaire pour la rédaction des actes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le prix de vente à 18 € HT le m<sup>2</sup>
- **DIT** que les frais d'actes sont à la charge des acheteurs
- **DESIGNE** Maître GACK de l'office notarial de Tilly sur Seules, responsable de la vente
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes notariés et tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

  
Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com